Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260630-DEC26062026-DE

COMMUNE DE LANDEHEN

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

DECISION DU MAIRE N° : DEC 25-06-2026 du 30 juin 2026

OBJET : 1.1 -BIBLIOTHEQUE ET ESPACE NUMERIQUE - CABLAGE

La Maire de la commune de LANDEHEN,

- Vu le CGCT, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération 2026-04-01-01 en date du 02 avril 2026 par laquelle le conseil municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé,

CONCIDERANT la nécessité de refaire le câblage informatique à la suite du réaménagement de la bibliothèque et de l'espace numérique,

DECIDE de passer commande de câblage, connecteurs, cordons, auprès de la société E-Breizh pour un montant HT de 338.57 €

Le montant de cette acquisition sera réglé à l'article 21351 de la section d'investissement

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire,

Décision certifiée publiée le 08 juillet 2026
Transmise en Préfecture le 09 juillet 2026

Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire